

Amiens, le 15 février 2022

**Ministère de l'Ecologie,  
du Développement durable  
et de l'énergie**

Grande Arche  
Tour Pascal A et B  
92055 Paris-La-Défense Cedex

Affaire suivie par : Sébastien Legris  
Téléphone : 03.62.72.22.55  
sebastien.legris@picardie-nature.org

**Objet : Demande de dérogation pour le transport de cadavres échoués de Guillemot de Troïl, de Pingouin torda, de Macareux moine, de Fou de bassan, de Mouette tridactyle et de Fulmar boréal, sur la côte picarde.**

Madame la Ministre,

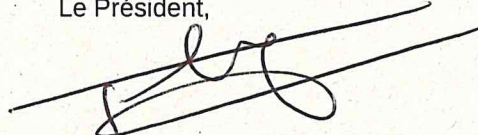
Picardie Nature inventorie et étudie la faune sauvage depuis 50 ans. Un certain nombre d'espèces étudiées protégées par la loi devant faire l'objet de transport, il apparaît comme indispensable de déposer un dossier de dérogation, comprenant une liste précise d'espèces concernées.

Ainsi, dans le cadre des activités relatives à l'étude et à la protection des espèces animales, l'association Picardie Nature souhaiterait obtenir une autorisation de transport de cadavres échoués de Guillemots de Troïl (*Uria aalge*), de Pingouin torda (*Alca torda*), de Macareux moine (*Fratercula arctica*), de Fou de bassan (*Morus bassanus*), de Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*) et de Fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*) sur la côte picarde pour la période 2022-2026. Vous trouverez, joint à ce courrier, le dossier détaillé explicitant notre démarche, qui se situe toujours avec un objectif d'amélioration des connaissances faunistiques. Pour ces deux espèces, l'autorisation relève de la compétence ministérielle.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire jugée nécessaire pour l'instruction de ce dossier.

Confiants dans l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Le Président,



Patrick THIERY

**PICARDIE NATURE**  
233 Rue Eloi Merle  
80060 AMIENS  
Tél. 03 62 72 22 00  
contact@picardie-nature.org